



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 129301

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la parution des décrets d'application de la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite HPST relatifs aux sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA) dont les activités mentionnées au 2° de l'article L. 4041-2 du code de la santé publique devaient être définies par un décret en Conseil d'État. Les SISA étant souvent présentées comme la forme juridique la plus pertinente pour les maisons de santé, nombre d'entre elles s'inquiètent des retards dans la publication de ce décret, qui bloque leur développement. Il souhaite donc avoir des indications sur la date de publication de ce décret, qui était envisagée fin décembre 2011.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129301

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1821

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)